

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation
RC 19-B-P Nyon - Saint-Cergue
(route Blanche)

Afin de permettre l'étape 1 de gros travaux de canalisations sur la route cantonale N° 19-B-P Nyon – Saint-Cergue, le tronçon situé de l'intersection RC 19 (Route Blanche) et RC 18 (Rte de St-Cergue) au Bois de Trélex, (lieu-dit contour du Jambon) sera mis en sens unique Saint-Cergue direction Nyon

**Du lundi 18 mai 2026 au
vendredi 30 octobre 2026**

Sens Saint-Cergue – Nyon : OSR 4.08 (Sens unique)

Sens Nyon – Saint-Cergue : OSRS 2.02 (sens interdit), une déviation sera mise en place par : Nyon - Trélex - Genolier - Arzier - Saint-Cergue

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Saint-Cergue, , Arzier-Le-Muids, Gingins, Nyon, Trélex, Genolier
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Gland, Nyon, St-Cergue
- ECA, Pully – SDIS Etraz-région, Nyon-Dole
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal, TPG, TPN, AVJ, MBC
- Manifestations – Transport spéciaux